

TELETHON



Dès septembre, les activités pour collecter des fonds contre les maladies rares, ont débuté.

En effet, sous l'égide de Karl et ses copains une démonstration de moto cross a permis de récolter 3098€. Cette journée ensoleillée et conviviale a réjoui tous les participants et organisateurs.

Entre le 30 novembre et le 10 décembre de multiples autres activités, concours de belote, vase à

bonbons, poids des brioches, randonnée, ont permis également de réunir des fonds. Des associations comme les guernipis et le football club se sont investis pour cette belle cause ainsi que les sapeurs pompiers qui ont lavé plusieurs dizaines de voitures sur 2 après-midis.

Bien sûr la traditionnelle soirée « moules/frites » a rassemblé 120 convives dans la bonne humeur. Au total se sont 5117,55€ qui ont été collectés et reversés à l'A.F.M. Que tous, sponsors, bénévoles et participants soient chaleureusement remerciés pour leur action qui un jour peut-être permettra une guérison de ce fléau.



BANQUE ALIMENTAIRE 2017



Le weekend des 24 et 25 novembre avait lieu la collecte de la banque alimentaire. Comme chaque année, les Joviens se sont mobilisés pour cette manifestation et près de



232 kg ont été recueillis en mairie. Un grand merci à tous pour votre

participation.



Le Centre des Initiatives Locales de Sologne (CILS Emploi) organise, dans chaque commune de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, des permanences pour accompagner les administrés et faciliter leurs démarches concernant la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un changement d'activité ou d'orientation, etc...

Le CILS emploi, tiendra une permanence en mairie de Jouy-Le-Potier les mardis 13 mars 2018, 19 juin 2018 et 20 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures.



Elle grandit entre les forêts et les eaux

La lettre municipale de JOUY LE POTIER

LE MOT DU MAIRE

DECEMBRE 2017

Depuis des décennies, nos gouvernants, sous couvert du nom État, ont pris l'habitude de dépenser sans compter.

A force de promesses pour tous, de discours et à grands coups d'exonérations, rabais, ristournes, indemnités, participations, niches, avantages, droits, aides, dons, et j'en passe, nos élites ont donné l'impression que tout pouvait être gratuit et offert par la « société » se permettant même le luxe d'instaurer des lois retoquées en justice et obligeant les contribuables à rembourser leurs erreurs de plus de 10 milliards d'euros encore dernièrement. Aujourd'hui la dette abyssale des Français est à plus de 2200 milliards d'euros, car l'État est la seule collectivité à pouvoir emprunter pour rembourser ses emprunts donnant l'impression que l'on peut dépenser sans limite. Mais à un moment la facture arrive et tout le monde ou presque est mis à contribution. L'État doit donc diminuer ses dépenses et augmenter ses recettes par des hausses de taxes, cotisations etc etc.

Pour diminuer les dépenses, le plus facile est de transférer aux autres collectivités des charges assumées auparavant par l'État. C'est ainsi que les droits du sol, les PACS, les cartes d'identités, les passeports, les routes et bien d'autres services ont été « refilets » aux collectivités. L'autre solution pour les dépenses de l'État est de diminuer les aides aux communes de 30% à 40% alors que les collectivités locales ne sont que pour 10% responsables du déficit dont seulement 4,5% pour les communes soit 50 000€ en moins pour Jouy-Le-Potier. L'État n'hésite pas à pousser le paroxysme jusqu'à « refilet » aux collectivités les charges liées aux fleuves et cours d'eau alors qu'il n'a effectué aucun des travaux nécessaires sur ces ouvrages depuis des années et des années, donnant ainsi une situation désastreuse aux collectivités. Les services de l'État n'hésitant pas non plus à réglementer un peu plus en interdisant les créations d'étangs en Sologne, en détruisant les barrages créés par l'homme mais pas ceux créés par les castors, sur les cours d'eau empêchant ainsi l'alimentation en eau des étangs communaux de Vignelles par exemple, les rendant ainsi inexploitable. En ajoutant des normes, des réglementations, des obligations, des contraintes, des charges, des dépenses, des transferts, des services, des conditionnalités et en diminuant les recettes, l'effet ciseaux se transforme en couperet pour nos communes.

L'État et donc nos gouvernants veulent depuis longtemps le regroupement des communes pour créer des communes nouvelles soit disant sources d'économies. Alors que pendant des années la décentralisation a été mise en avant comme étant une garantie de proximité, aujourd'hui on nous prône l'inverse. Bientôt, 80% de nos recettes vont dépendre de l'Etat, autrement dit, notre tuteur aura la totale maîtrise des communes. Cette situation étant le fruit de plusieurs décennies de laxisme, de recul ou de fuite en avant pour laisser au gouvernement suivant la « patate chaude ».

C'est ainsi que pour notre village, la question financière doit être la priorité des priorités. Pour 2018, bon nombre d'inconnues ou d'imprécisions subsistent encore, mais de toutes façons la rigueur s'impose à tous.

Par prudence, la municipalité a donc décidé de faire une année blanche sur des postes non essentiels. En effet 44% de notre budget de fonctionnement sont des charges de personnels (ce taux est autour de 50% dans une très large majorité de communes identiques) et 40%, des dépenses sont incontournables, entretien bâtiments, voiries, scolarité... Ce sont donc 84% de nos charges qui sont incompressibles. Sur les 16% restant, il nous faut examiner poste par poste les économies possibles. D'ores et déjà, l'annulation de la cérémonie des remerciements aux forces actives de la commune (vœux) a été décidée ainsi que celle des cartes de vœux, celle de l'animation au repas des anciens, celle de la fanfare des brandons, celle de toutes les activités du 14 juillet et les illuminations de Noël seront sans changement. Ainsi plus de 12 000€ seront économisées en attendant de voir comment vont évoluer les décisions de Paris.

Je compte sur votre compréhension concernant ces précautions, indolores pour beaucoup, mais la sagesse, pour conserver encore nos taux communaux d'imposition inchangés depuis 20 ans, est à ce prix.

Je vous souhaite malgré tout et tous les élus avec moi de très bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2018 avec une priorité pour votre santé.

Gilles Billiot

Adjoint chargé de la communication : Pascal HERRERO - Responsable de la publication : Gilles BILLIOT
Impression : Mairie de JOUY LE POTIER / Tirage : 650 exemplaires / Décembre 2017

TRAVAUX

Courant octobre la finalisation de la bande de roulement de la route de Vignelles et de la route de Bel Air a été réalisée. Rappelons que cette réfection a été prise en charge à 100% par la CCVA devenue CCTVL comme le prévoyait l'accord de retrait de notre commune soit 85 000€.

Profitant de l'opportunité de ce marché la commune a réalisé pour 50 000 € la réfection de l'impasse de Briou du chemin de Chevenelles et d'une partie de la rue du Moulin et de la rue des Ormeteaux.



Ainsi ce ne sont pas moins de 10 kms de voirie qui auront été rénovés en 2017 sur votre commune. Néanmoins le résultat ne donne pas entière satisfaction dû à la saison de réalisation des travaux. L'entreprise interviendra de nouveau au printemps pour rectifier les défauts. D'autres rues doivent être également entretenues dans un avenir proche et la réfection complète de la rue du Chenil est prévue après enfouissement des réseaux aériens quand le conseil départemental l'aura réalisé.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Ce 11 novembre marquait le 99ème Anniversaire de la victoire des alliés Canadiens, Britanniques, Italiens et Américains. La musique de Cléry, les anciens combattants, les pompiers, les élus et bon nombre d'enfants de l'école accompagnés de leurs parents et de leur directeur ont participé à cette cérémonie. Des enfants de CM2 ont lu le manifeste du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, ainsi que le nom inscrit sur le cénotaphe de tous les joviens ayant sacrifié leur vie pour notre liberté.



JOUY
LE POTIER



PARTICIPATION CITOYENNE

« La sécurité est l'affaire de tous », c'est avec le concours de la population que la gendarmerie nationale pourra lutter plus efficacement contre les cambriolages.

ATTENTION!!

Votre végétation, même bien taillée, ne doit pas dépasser de votre propriété, même sur le domaine public.

Un grand MERCI à tous ceux qui désherbent le domaine public au droit de chez eux.



MESSAGE AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Vous êtes responsables des désagréments qu'ils peuvent causer aux autres, que ce soit leurs déjections sur la voie publique et les espaces communs ou les aboiements (surtout en votre absence, donc renseignez-vous auprès de vos voisins) La divagation d'animaux est interdite et punissable d'une amende de 100€.

VOUS DEVEZ AGIR ET Y REMÉDIER!!! Merci



RAPPEL INONDATIONS:

La réglementation, le code civil et le code rural sont très clairs en la matière. **Le fond inférieur ne doit par aucun moyen entraver la circulation de l'eau même provenant du fond supérieur.**

L'Etat assure l'écoulement des fleuves, (pour l'instant) les collectivités celui des ruisseaux, les propriétaires des fossés. Ainsi, à notre niveau, les propriétaires ayant des fossés, quels qu'ils soient, qui traversent leurs propriétés sont tenus de les entretenir pour faciliter le passage de l'eau même si ce n'est pas « la leur ». Les accès busés au bord des routes départementales, communales ou des chemins sont de la responsabilité des riverains et doivent être débouchés et entretenus par eux.

Même si en temps normal, un filet d'eau circule, les fossés doivent être entretenus régulièrement et sur toute leur longueur et profondeur. Grandes ou petites propriétés, tout le monde est concerné. La collectivité assume et assumera ses responsabilités.



FISSURES APRES LA SECHERESSE

La pluviométrie importante de juin suivie d'une longue période de sécheresse ont peut-être provoqué des dégradations à votre habitation. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée en Préfecture.

